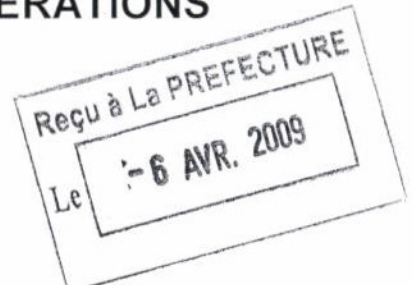


SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Séance du 31 mars 2009

N° 2009-08



Nombre de délégués en exercice :	16	L'an deux mil neuf, le 31 mars à quatorze heures trente minutes, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département - Montauban, sous la présidence de Monsieur Jean CAMBON, Président.
Présents :	9	
Date de la convocation :	25 mars 2009	

Présents : MM. ANDRIEU, AURADE, CAMBON, DONNADIEU, GUIRBAL, LATOUR, MASSAT, QUEREILHAC et Mme TAURAN.

Absents excusés : MM. AJAS, DAGEN, DELMAS, GARRIGUES, ROUCOLLE et SAZY.

Assistaient à la séance : M. PELZER (Représentant M. le Payeur Départemental), MM. BARON et GINESTET (Syndicat Départemental).

OBJET : Compétences optionnelles Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron - décision de gestion

Dans le cadre des transferts de compétences optionnelles, le Syndicat Départemental assure la gestion du service de collecte sur le territoire de la Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron et le Comité Syndical est donc amené à prendre certaines décisions concernant la gestion de ce service.

Ces décisions concernent aujourd'hui le point suivant :

- le recrutement d'agents non titulaires au titre de l'alinéa 2 de la loi du 26-01-84 (besoins occasionnels) pour assurer le remplacement d'agents titulaires pendant les congés annuels dans les conditions suivantes :
 - fonctions : Adjoint Technique (agent de collecte),
 - temps de travail : 35 h/hebdomadaire,
 - indice brut de rémunération (297) : 1^{er} échelon Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe,

- nombre d'emploi et périodes de travail
 - 2 emplois d'une durée de 15 jours pour les vacances de Pâques et les vacances de Noël,
 - 4 emplois d'une durée d'un mois pour la période de juillet-août.

*
**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuve la création des emplois pour besoins occasionnels dans les conditions proposées par le Président.

Fait et délibéré le 31 mars 2009

ACTE ADMINISTRATIF RENDU EXÉCUTOIRE
DU FAIT DE SA TRANSMISSION AU
REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE - 6 AVR. 2009
ET DE SA PUBLICATION LE - 6 AVR. 2009
Montauban, le

LE PRÉSIDENT,
Jean CAMBON

Le Président,

Jean CAMBON

